TERMES DE REFERENCES POUR LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE FORMATION

EN LIGNE ET LA CONCEPTION DE E-MODULES

COMPOSANTE 1 :	**AMELIORATION DE L'EFFICACITE ET DE LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**
EFFET 1.A :	**GESTION DES FINANCES PUBLIQUES PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE**
PRODUIT 1.A.3	**ACCROISSEMENT DES MARCHES DU GOUVERNEMENT CENTRAL MIS EN CONCURRENCE :** **. Les acteurs de la passation de marchés publics sont formés sur le Code des marchés publics et sur l'utilisation du SIGMP** **. Les autorités concernées sont formées sur le contrôle à postériori et les marchés publics dans les régions et au niveau central font l'objet d'un contrôle à postériori**
ACTIVITE 1.A.3.b	**AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE FORMATION**
RESSOURCES 1.A.3.b.3	**CONSULTANCE POUR INTRODUIRE DANS LE CRV UN MODULE DE FORMATION CERTIFIANT A DISTANCE**

COMPOSANTE 1 :	**AMELIORATION DE L'EFFICACITE ET DE LA TRANSPARENCE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**
EFFET 1.A :	**GESTION DES FINANCES PUBLIQUES PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE**
PRODUIT 1.A.6.	**PREVISIBILITE DE L'EXECUTION DU BUDGET AMELIOREE :** **-Les agents chargés du suivi des emprunts sont formés sur des thèmes spécifiques en relation avec leurs missions** **-Les régies de recette (DGI, DGD) sont dotés de matériels et d'outils performants pour le suivi et la gestion des recettes** **. Les agents des régies de recettes sont formés sur des thèmes spécifiques en relation avec leurs missions** **. Une nouvelle GRH plus efficace et basée sur la performance est mise en place au niveau de la DGD**
Activité 1.A.6.e	**ACCOMPAGNER LA DECONCENTRATION DES SERVICES FISCAUX A CREER**
RESSOURCES 1.A.6.e.3	**CONCEPTION DES MODULES EN LIGNE EN PARTENARIAT AVEC LE CFD**

COMPOSANTE 2	**AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE**
EFFET 2.A	**EFFICACITE ET TRANSPARENCE DE LA GOUVERNANCE COMMUNALE AMELIOREES AU NIVEAU DES COMMUNES D'INTERVENTION**
PRODUIT 2.A.1.	**COMMUNES ET CUM APPUYEES DE MANIERE INTEGREE :** **.Responsables communaux formés sur la maîtrise d'ouvrage communal, sur la gestion comptable et financière , et sur la TRS**

	.Nouvelle base de données fiscales élaborée et FI-PLOF installée et mise à jour **.Processus de budget participatif mis en œuvre dans les communes d'intervention** **.Des mécanismes de TRS permettant l'information et le recueil des feed back des citoyens sur la gestion communale sont mis en place** **.Les standards de services et des dispositifs anti-corruption sont mis en place**
ACTIVITE 2.A.1.l	**FORMER LES AGENTS DE GUICHETS FONCIERS ET AGENTS CRIF DES 123 COMMUNES OCAI**
RESSOURCES 2.A.1.l.3	**CONSULTANCE SUR LA CONCEPTION ET PRODUCTION DE DVD D'AUTOFORMATION**

COMPOSANTE 3	**RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET GESTION DES CONNAISSANCES**
EFFET A	**INFORMATIONS ET CONNAISSANCES ACCESSIBLES AUX ACTEURS DE LA GOUVERNANCE AUGMENTEES**
PRODUIT 3.A.4.	**AUTONOMIE FINANCIERE DU CFD AMELIOREE :** **.CFD doté des ressources humaines et pédagogiques adéquates** **.Stratégie marketing et commerciale développée** **.Outils innovants de formation mis en œuvre**
ACTIVITE 3.A.4.c	**APPUYER LE DEVELOPPEMENT D'UN CONTENU DE FORMATION DE QUALITE LIE AUX REFORMES**
RESSOURCES 3.A.4.c.1	**PRODUCTION, DUPLICATION ET DIFFUSION DU CONTENU DE FORMATION DE QUALITE LIE AUX REFORMES**

I. INFORMATIONS GENERALES ET CONTEXTE DU PROJET

I.1. Contexte général du PGDI.

Le *Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu* un Crédit de *l'Association Internationale de Développement (IDA)* en vue de financer le coût du Projet de Gouvernance et de Développement Institutionnel (PGDI). Depuis plus de 10 ans, le Gouvernement de la République de Madagascar a mis en œuvre plusieurs projets de gestion publique. Venant à la suite du PASAGE et du PAIGEP et dans le prolongement du PGDI, le second projet pour la gouvernance et le développement institutionnel a été négocié en 2008. La mise en œuvre de ce projet a été interrompue par la crise en 2009 et ses activités ont été suspendues pendant presque deux années, le portefeuille de la Banque Mondiale étant régi par la directive OP. 7.30 (gouvernement de facto).Toutefois, depuis mai 2011, la Banque Mondiale a assoupli l'application de cette directive en vue de reprendre le décaissement de son portefeuille sous certaines conditions. Une de ces conditions est la restructuration du PGDI pour être en phase avec l'évolution de l'environnement à Madagascar.

Par ailleurs, le Gouvernement, a confirmé son engagement à poursuivre, à renforcer et à accélérer les actions et les réformes entreprises depuis. Ainsi, la tutelle du PREA, par décret n°2012-661 du 28 juin 2012, a été transférée à la Primature. Celle-ci, dans la continuité de ses actions en faveur du renforcement de la bonne gouvernance au niveau de l'administration, envisage dès lors de poursuivre la conception et la mise en œuvre du volet « efficacité » du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Par décret n°2012-660 du 28 juin 2012, le PGDI a également été placé sous tutelle de la Primature et sous la supervision de la Coordination Générale du PREA. Il continuera à apporter son appui dans la conception et la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

La restructuration du projet a considérablement revu le cadre logique du projet tout en maintenant la gestion des finances publiques et la redevabilité sociale, tant au niveau local que national, comme des enjeux prioritaires. La durée de vie du projet, a été étendue jusqu'au 31 aout 2014, pour décaisser le reliquat (équivalent à USD 19 millions) et mettre en œuvre les activités du projet. La restructuration vise également à recadrer les activités du projet avec la stratégie de la Banque Mondiale pour Madagascar pour la période 2012-2014 (ISN). Ainsi, la restructuration a retenu pour objectif du projet de renforcer la gestion des finances publiques et de la redevabilité sociale tant au niveau central que communal. La restructuration a retenu trois composantes :

Composante 1: Amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion des finances publiques

Composante 2: Amélioration de la gouvernance locale

Composante 3: Renforcement institutionnel et gestion des connaissances

I.2. L'appui à la réforme de la passation de marchés publics Produits

La réforme de la passation des marchés publics a été appuyée déjà dès 2004 dans le cadre du PGDI 1. En effet, au vu des constats de manquement grave aux principes de bonne gouvernance (absence de transparence, d'efficacité et d'efficience, appel à la concurrence très limité) dans l'octroi des marchés publics à Madagascar, le gouvernement Malagasy a décidé de prendre des mesures pour redresser la situation et améliorer les pratiques dans la passation de marchés publics. Ainsi, le PGDI 1 apporté son soutien dans la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel dans la mise en œuvre de la réforme au niveau des marchés publics. Cet appui a permis la mise en place et l'opérationnalisation de l'ARMP (Autorité de Régulation des Marchés Publics), qui est l'organe institutionnel en charge de la mise en

œuvre des réformes, et a contribué dans l'élaboration et l'implémentation du nouveau Code des Marchés Publics des textes subséquents.

En conséquence, ce Code des Marchés Publics doit être appliqué par tout organisme public qui manie et gère les deniers publics à savoir l'Etat et ses services, les Régions ainsi que les Communes.

Cependant, un problème est constaté dans l'application de ce Code par les autorités contractantes prévues par l'article 3 du Code. En effet, dans la plupart des cas, les membres des organes de l'achat public ne sont pas des professionnels dans le domaine des marchés publics. Malgré les différentes actions de formation et de coaching menées par l'ARMP, force est de constater qu'il subsiste des lacunes dans l'application des procédures de passation de marchés publics et des dérives dans la conduite de ces processus de passation de marchés.

Aussi, pour atteindre une certaine efficience dans les opérations de l'Administration, il importe, non seulement que i) le code de passation de marchés publics mis en place soit réellement appliqué et que les différentes opérations répondent aux principes d'efficacité, de transparence et de concurrence, mais aussi que ii) une mercuriale de prix puisse servir de référence aux différents acteurs.

En outre l'ARMP a l'intention de mettre à la disposition des acteurs de la commande publique des dispositifs qui permettra la mise à jour leurs compétences théoriques et opérationnelles. C'est un dispositif en ligne nommé Centre de Ressources Virtuelles ou CRV. Ce centre virtuel hébergera les informations nécessaires et indispensables pour assurer la mise en application du code de passation de marchés publics dans l'avenir.

I.3. Les réformes à la Direction Générale des Impôts

Depuis l'année 2004, Madagascar a profondément réformé la Direction Générale des Impôts afin d'améliorer la mobilisation fiscale. Les reformes ont concerné le renforcement de l'égalité devant l'impôt, la simplification et la transparence de la norme fiscale et la facilitation des obligations déclaratives par les contribuables.

Six axes ont été développés depuis le commencement de la réforme notamment :

- La simplification des dispositions du Code général des Impôts ;
- L'informatisation des services, et le développement des télé-procédures de déclaration et de paiement ;
- La segmentation des catégories de contribuables accompagnée des structures dédiées aux différentes sortes d'entreprises, grandes, moyennes entreprises et petits contribuables ;
- La facilitation des obligations déclaratives des contribuables par le biais de la mise à disposition de cellules d'accueil et le rapprochement de l'administration fiscale avec les contribuables ;
- L'amélioration de la couverture du tissu fiscal en adoptant une politique d'implantation de centres fiscaux au niveau de chaque district ;
- La montée en puissance du contrôle d'activité et d'audit.
-

L'immatriculation fiscale est le procédé permettant d'identifier, de localiser et de recenser chaque contribuable afin d'assurer un suivi efficace de son dossier fiscal. Ainsi, le principe prévoit l'attribution d'un numéro spécifique à chaque contribuable dès lors qu'il exerce une activité. Un assainissement de la base de données auprès de la direction générale des impôts est prioritaire afin que les autres institutions, notamment la Direction Générale des Douanes, la Direction de la Comptabilité publique et l'INSTAT, puissent exploiter les données à leur niveau.

Dans cette optique, la DGI a réalisé, en 2008, un audit du NIF, par un prestataire extérieur, aboutissant, notamment, à l'élaboration d'un nouveau format du NIF à 10 chiffres, à la conception d'une nouvelle base de données centralisée contenant toutes les informations relatives à la vie d'une entreprise et à une

opération de ré-immatriculation de tous les contribuables. Faisant suite à cet audit, la DGI a développé, en interne, un site web simple, performant et facile à accéder permettant l'immatriculation en ligne, lequel site est dénommé « NIFONLINE. Le site NIFONLINE est opérationnel depuis le 1er janvier 2011.
A l'aide de ce site web, la base de données est unique, centralisée et permet de gérer tous les contribuables à Madagascar. Citons un exemple d'une entreprise possédant trois numéros d'identification différents, à savoir, le NIF (actuellement NIFONLINE), le Numéro Statistique et le Numéro du Registre du Commerce (RCS), dans la base de données du NIFONLINE de ce fait il devrait être considéré comme la base de l'identifiant unique. Toute fois une démarche dans le sens d'une convention INSTAT-RCS-DGI sera tentée mais nous ne pouvons affirmer son aboutissement.

L'appui au projet NIFONLINE de la DGI s'avère donc nécessaire pour la mise en place de cet identifiant unique des contribuables.

Aussi, du côté de la DGI, des renforcements de capacité des personnels dans l'utilisation des nouveaux outils et la dotation en matériels (informatiques et connexion internet) étaient réalisé en 2013 afin de renforcer la compétence des agents des impôts dans la mise en œuvre de la nouvelle immatriculation. Mais afin de soutenir le renforcement de capacité des responsables Nifonline des modules de formations en ligne sont envisagés pour assurer la continuité.

I.4. Le PNF et la DRGFD

Le Programme national Foncier : PNF est un organisme d'exécution créé en 2005 par arrêté ministériel conformément à la Lettre de Politique foncière pour être le « maitre d'œuvre de la politique foncière ». Il joue un rôle d'appui technique, fédère les soutiens à la réforme foncière et veille à la cohérence et à la mise en œuvre des quatre axes stratégiques de la politique foncière. Il appuie la révision cadre législatif et réglementaire introduisant un transfert de compétence vers les échelons communaux et locaux, la décentralisation de la gestion foncière avec l'implantation de Guichets Fonciers communaux, la modernisation des Services Fonciers aux niveaux régional et central et le renforcement de capacités des acteurs du Foncier notamment via la construction de cursus de formation.
La Direction de la Réforme et de la Gestion Foncière Décentralisée (DRGFD) travail à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Réforme foncière ce qui consiste à l'appui des CTD ainsi que des Directions, des Domaines et de la propriété Foncière, et des Services Topographiques sur la mise en œuvre des quatre axes de la Lettre de politique Foncière.
La DRGFD a procédé en avril 2013 à la mise en place d'un « Bureau Spécialisé » dans chacune des Circonscriptions Domaniales et Topographiques de Madagascar. Ces bureaux composés des agents de l'Etat sont responsable des relations entre les services fonciers déconcentrés et les Guichets Fonciers Décentralisés. Les agents des « Bureau Spécialisé » apportent un appui, des conseils et suivent les guichets fonciers dans leurs activités en vue d'une complémentarité et d'une harmonisation de la sécurisation foncière.
Conformément à l'axe stratégique 4 de la politique foncière relatif à la création et au renforcement des compétences nécessaire à la mise en œuvre de la réforme, le PNF a initié en 2010 un travail d'uniformisation des cursus de formations des agents de guichets foncier.
Le travail de construction des cursus de formation a été conduit en partenariat avec la DRGFD sur les aspects techniques et avec l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL) (Décret n°2011-230 du 10 mai 2011 ; missionde renforcement des capacités des agents et responsables au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées) pour l'andragogie.
Le 20 février 2013, 23 agents de collectivités décentralisées de 11 régions de Madagascar ont reçu leur diplôme professionnel d'agent de guichet foncier. Et c'est dans la perspective de continuité et de

renforcement du processus de standardisation des formations et professionnalisation des métier agents fonciers des collectivité décentralisée que sont élaboré la présente note conceptuelle.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2-1 Objectif

L'objectif principal de ce projet est de renforcer les capacités et de professionnaliser les Agents de l'Etat, les acteurs de développement et les Agents de guichets fonciers conformément aux stipulations des textes légaux et règlementaires régissant leur métier en renforçant les STD pour une meilleure gouvernance locale, en mettant à leur disposition des outils de formation adaptés en ligne et des e-modules.

Plusieurs cursus de formation ont été identifiés pour répondre aux besoins des Agents du MFB et autres acteurs et des collectivités décentralisées :

- Finance publique pour tous
- NIFONLINE
- Fiscalité à Madagascar
- Procédure de passation des marchés publics
- Gestion foncière décentralisée

Les résultats attendus de ces activités sont les suivants :

- Un catalogue de scénarii pédagogique standard.
- Des modules de formation disponibles sous format en ligne
- Des supports de formation sous format électronique et interactif
- Les apprenants ont reçu des formations et les outils numériques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

2-2 Articulation avec la mission de mise en place du Learning Management System initié par le CFD

Le LMS a pour mission de créer une application de formation en ligne pour la gestion des ressources pédagogiques et du cursus d'apprentissage de chaque « apprenant ». Des documents de formation sous tout format possible seront disponibles de ce fait pour les participants.

Les activités inscrites dans ce TDR et leurs outputs feront l'objet des ressources utiles au CFD pour alimenter le LMS :

- Catalogues et scenarii de formation
- Modèle et support informatique
- Suivi du programme de formation

Le Cahier des charges de la plateforme du LMS prend en compte les spécifications techniques et fonctionnelles déjà mis en place dans ce TDR

III. DETAILS DES ACTIVITES

Le projet s'aligne sur les priorités des programmes d'activités en matière de mise en œuvre de la Réforme de la finance publique et de la Réforme Foncière. Il consiste en la réalisation des différentes activités indépendantes suivantes :

1- <u>Activité 1 : Conception et production de DVD d'autoformation pour la Formation des AGF et ACRIF des Communes OCAI</u>

<u>Phase I : Enregistrement et tournage vidéo</u>

Les principales activités de la phase I sont :

i) Assister aux séances de formations
ii) Faire des prises de vue
iii) Faire les montages avec les modules de formation (JPEG, document de formation, illustration)

<u>Phase II : Conception du DVD interactif et d'une application sous format Tablette</u>

Les principales activités de la phase II sont :

ii) **Création de l'espace navigation** : écran important du DVD qui requiert une présentation soignée et différenciée. Les écrans principaux sont typiquement l'écran d'accueil et les écrans introduisant les grandes sections du DVD.
iii) **Insertion des contenus** : Présentation standardisée des contenus suivant les thèmes définis dans l'espace navigation
iv) **Indexation** : la lecture du DVD devrait être facilitée par des options de recherches thématiques

Le consultant procèdera au développement, dans une base de test, l'application ELMP, aux fins de validation. Il fournira en même temps les documents techniques de l'E-learning, les supports d'administration et les supports d'exploitation.

<u>Phase III : Reproduction des DVD</u>

Il s'agit de multiplier les DVD, ornementés des jaquettes validés par DGSF/PNF

<u>**Livrables :**</u>

Rapport	**Critères de qualité**	**Livraison**
Enregistrement	Rush des prises de vue Version montée avec les modules de formation	2 mois après le lancement de la formation
DVD d'auto formation	DVD interactif, en version malagasy et français Présentant les modules de formation Avec une indexation	3 mois après le lancement de la formation

2- **Activité 2 : l'étude et la mise en place d'une application de la Formation en ligne : e-learning des Finances Publiques pour Tous (e-FPTous) (en version française et malagasy)**

Phase I

Les principales activités de la phase I sont :

1.1. Sur la base de l'application CRV existant, le consultant procèdera à l'analyse des données et traitements, les diverses règles déjà existantes,

1.2. Respectant les normes en études en ligne, le consultant fournira un prototype E-learning des Finances Publiques pour Tous (e-FPTous), considérant en même temps la plateforme de l'application déjà en production. En, parallèle, l'organigramme des données et des traitements du prototype, ainsi que les différents rapports du prototype (résultat des examens, statistiques …) seront fournis.

1.3. Le consultant proposera par la suite un planning de réalisation de l'application E-learning des Finances Publiques pour Tous (e-FPTous)

Phase II

Après validation de l'équipe stratégique du CFD, des rapports de la phase I, le consultant entamera cette phase.

Les principales activités de la phase II sont :

2.1. Le consultant procèdera au développement et à la mise en production, dans une base de test, l'application e-FPTous, aux fins de validation. Il fournira en même temps les documents techniques de l'E-learning, les supports d'administration et les supports d'exploitation,

2.2. En collaboration avec l'équipe du CFD, à l'issue des tests, le consultant procèdera à la migration du module e-FPTous dans le site WEB du CFD, volet «Centre de Ressource Virtuel » ;

Livrables :

Rapport	Critères de qualité	Livraison
Rapport unique – dossier de conception	- Analyse des existants - Prototype de E-learning en finance publique pour tous - Organigramme des données et traitement du prototype - Plan de réalisation de l'application E-learning - Cahier des charges validé - Charte graphique validé	Fin de l'activité (1.1) de la phase I - 3 mois après la notification
Application fiable et testé	- Une base test de l'application : fiable, pratique, testé et validé ; - Support d'administration et d'exploitation	6 mois après la notification du consultant

3- Activités 3 : Conception et le développement d'un programme d'autoformation en ligne pour NIFONLINE

Phase I : Conception du programme

Les principales activités de la phase I sont :

i) Recensement des fonctionnalités de NIFONLINE auprès des responsables de la DGI.
ii) Appropriation des procédures pour chaque fonctionnalité de NIFONLINE.
iii) Conception de l'architecture du programme. Le programme devra être simple d'utilisation et suffisamment léger ne nécessitant pas une connexion Internet haut débit.
iv) Validation de la solution par les responsables de la DGI.

Phase II : Développement du programme

Les principales activités de la phase II sont :

i) Création d'une maquette du programme.
ii) Production d'une version beta pour tests.
iii) Validation des responsables de la DGI.
iv) Corrections éventuelles et production de la version définitive du programme.
v) Production des documents techniques et des supports d'exploitation.

Phase III : Mise en ligne du programme

Le programme est mis en ligne pour exploitation. Le programme pourra être accédé à partir d'un lien sur le site de NIFONLINE.

Phase IV : Création du DVD

Le programme est gravé sur un DVD pour être consulté localement à partir d'un ordinateur qui n'a pas accès à Internet. Le DVD sera dupliqué en 120 exemplaires, un exemplaire pour chaque Bureau Fiscal.

Livrables

Rapport	**Critères de qualité**	**Livraison**
Conception du programme	- Fonctionnalités de NIFONLINE - Description de la solution adoptée.	2 mois après le début du projet
Développement du programme	- Document technique du programme - Manuel d'utilisation	3 mois après la phase de conception
Mise en ligne, création et duplication du DVD	- Lien ajouté dans le site de NIFONLINE - DVDs contenant le programme pour consultation hors connexion	1 mois après la validation de la version définitive.

4- **Activités 4 : l'étude et la mise en place d'une application de la Formation en ligne : e-learning de la fiscalité à Madagascar (ELF)**

Phase I

Les principales activités de la phase I sont :

- Sur la base de l'application CRV existant, le consultant procèdera à l'analyse des données et traitements, les diverses règles déjà existantes,
- Respectant les normes en études en ligne, le consultant fournira un prototype E-learning de la fiscalité (PELF), considérant en même temps la plateforme de l'application déjà en production. En, parallèle, l'organigramme des données et des traitements du prototype, ainsi que les différents rapports du prototype PELF (résultat des examens, statistiques …) seront fournis.
- Le consultant proposera par la suite un planning de réalisation de l'application E-learning de la fiscalité (ELF)

Phase II

Après validation de l'équipe stratégique de la DGI, des rapports de la phase I, le consultant entamera cette phase. Les principales activités de la phase II sont :

- Le consultant procèdera au développement et à la mise en production, dans une base de test, l'application ELF, aux fins de validation. Il fournira en même temps les documents techniques de l'E-learning, les supports d'administration et les supports d'exploitation,

En collaboration avec l'équipe de la DGI, à l'issue des tests, le consultant procèdera à la migration du module ELF dans le site WEB de la DGI, volet «Centre de Ressource Virtuel »

Livrables

Rapport	**Critères de qualité**	**Livraison**
Conception du programme	- Analyse des existants ; - Prototype de E-learning en fiscalité ; - Organigramme des données et traitement du prototype ; - Plan de réalisation de l'application E-learning - Cahier des charges validé	Après 3 mois de la notification du consultant
Développement, Mise en ligne, et duplication du DVD	- Une application : fiable, pratique, testé et validé ; - Support d'administration et d'exploitation	Après 6 mois de notification du consultant

5- **Activités 5 l'étude et la mise en place d'une application de la Formation en ligne : e-learning des marchés publics (ELMP) - ARMP**

Phase I

Les principales activités de la phase I sont :

- Sur la base de l'application CRV existant, le consultant procèdera à l'analyse des données et traitements, les diverses règles déjà existantes,
- Respectant les normes en études en ligne, le consultant fournira un prototype E-learning des marchés publics (PELMP), considérant en même temps la plateforme de l'application déjà en production. En, parallèle, l'organigramme des données et des traitements du prototype, ainsi que les différents rapports du prototype PELMP (résultat des examens, statistiques …) seront fournis.

- Le consultant proposera par la suite un planning de réalisation de l'application E-learning des marchés publics (ELMP)

Phase II

Après validation de l'équipe stratégique de l'ARMP, des rapports de la phase I, le consultant entamera cette phase. Les principales activités de la phase II sont :

- Le consultant procèdera au développement et à la mise en production, dans une base de test, l'application ELMP, aux fins de validation. Il fournira en même temps les documents techniques de l'E-learning, les supports d'administration et les supports d'exploitation,

En collaboration avec l'équipe de l'ARMP, à l'issue des tests, le consultant procèdera à la migration du module ELMP dans le site WEB de l'ARMP, volet «Centre de Ressource Virtuel »

Livrables

Rapport	**Critères de qualité**	**Livraison**
Rapport unique	- Analyse des existants ; - Prototype de e-learning en marché public ; - Organigramme des données et traitement du prototype ; - Plan de réalisation de l'application ELMP	Fin de l'activité (i) de la phase I, rapport validé par l'ARMP
Rapport spécifique	- Une application : fiable, pratique, testé et validé ; - Page CRV créée dans le site web de l'ARMP ; - Support d'administration et d'exploitation fournis.	Fin des activités (ii) et (iii) de la phase I

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant sera un bureau d'étude ayant une expérience confirmée en développement d'application web et de conception d'outil d'autoformation en ligne. Des expériences dans le domaine de la formation et du transfert de compétences seront un avantage. Pour avoir les compétences, le consortium est nécessaire mais pas obligatoire.

L'équipe sera principalement composée de :

- Chef de mission : diplômé en Bac +5 en gestion publique ou un diplôme d'ingénieur informatique, 5 ans d'expériences
- Spécialiste en formation : Bac + 4 en sciences sociales, droits ou économie, 5 ans en matière de ingénierie de formation, parfaite maîtrise de l'andragogie
- Spécialiste en programmation informatique : Bac + 5 en Informatique, 5 ans d'expériences en programmation et de l'organisation et des méthodes e-learning
- Web master : bac + 4 en Informatique, 5 ans d'expériences dans le domaine de création de sites web et d'interface intelligent

Annexe 1

Conception et production de DVD d'autoformation, et création d'une application pour tablette pour la Formation des AGF et ACRIF des Communes OCAI

I. Objectifs de la mission :

1. L'Objectif principal de la mission est de créer une application de formation en ligne et sous format DVD pour donner aux navigateurs et/ou AGF/ACRIF les modules de formation continue et de formation d'intégration.
2. L'objectif spécifique est de mettre à la disposition de ces « apprenants » la formation en ligne et sous format interactif

Nota Bene :

La dénomination « apprenants » à qui le cours va s'adresser inclut :

- ✓ AGF ou ACRIF nouvellement recrutés
- ✓ AGF ou ACRIF déjà opérationnels
- ✓ Administrations publiques,
- ✓ les personnels des ONG et Agences de développement
- ✓ ….

Qui interviennent dans le domaine de la domaine de la Réforme foncière.

Il est à signaler que cette prestation sera fusionnée avec la conception de module informatisée de l'ARMP, CFD et les Centres fiscaux

II. Description des résultats attendus de la mission :

Création d'un Prototype E-learning du mise en fonctionnement d'un Guichet Foncier et d'un CRIF en appliquant la norme de l'E-learning, et en considérant des différents niveaux de tests et d'examens, ainsi que les différents niveaux d'utilisateurs : professionnel, étudiant, formateur, examinateur, administrateur …

VI. Durée et Calendrier indicatif de la mission :

- Le consultant exécutera la mission sur une durée totale de trois (3) mois, répartie comme suit : deux (2) mois pour la phase I et un (1) mois pour la phase II et III.
- Niveau d'effort : 80 Hj

VII. Documents et services fournis par le client :

Les documents suivants seront mis à la disposition du consultant durant la mission : (i) Les listes des ouvrages de formation disponibles, (ii) les textes sur la réforme foncière, (iii) cahier de l'agent, (iv) guide de la gestion foncière décentralisé …

ANNEXE 2

Etude et la mise en place d'une application de la Formation en ligne : e-learning des Finances Publiques pour Tous

(e-FPTous) (en version française et malagasy)

Contexte

Dans le cadre de la réalisation de sa mission de fournir des formations utiles et nécessaires dans le cadre des réformes de l'administration publique à Madagascar, le Centre de Formation pour le Développement – CFD – Madagascar Development Learning Center mettra en ligne des formations pour appuyer ces réformes. Une de ces formations sera la formation e-learning Finances Publiques pour Tous ou **e-FPTous.**

Objectifs de la mission :

L'Objectif principal de la mission est de créer une application de formation en ligne pour donner aux intéressés, navigateurs et acteurs des finances publiques appelés communément « apprenants » une maîtrise théorique et opérationnelle des procédures des finances publiques à Madagascar.

L'objectif spécifique est de mettre à la disposition de ces « apprenants » la formation en ligne des Finances Publiques pour Tous à partir d'un Centre de Ressource Virtuelle (CRV), qui :

a. dans un premier temps, dispense des formations en ligne sur les modules à la demande, et
b. dans un deuxième temps, fait passer des tests et examens, en vue de l'obtention d'une attestation/diplôme en Finances Publiques pour Tous.

Nota Bene :

La dénomination « apprenants » à qui le cours va s'adresser inclut :

- ✓ tous les acteurs des Finances Publiques, y compris les ministères et institutions publics,
- ✓ les étudiants de l'école d'administration,
- ✓ les étudiants, désirant à participer aux concours administratifs,
- ✓ les personnels d'entreprises, notamment les comptables et financiers
- ✓ les cadres des administrations publiques en exercice,
- ✓ les personnels des ONG et Agences de développement
- ✓ ….

Qui interviennent dans aux Finances Publiques en amont, en cours et en aval.

Description des résultats attendus de la mission :

i. Etude de l'existant de l'application CRV actuellement en production, analyse des données et traitements,
ii. Création d'un Prototype e-learning des Finances Publiques pour Tous en appliquant la norme de l'E-learning, et en considérant les différents niveaux de tests et d'examens, ainsi que les différents niveaux d'utilisateurs : étudiant, formateur, examinateur, administrateur …
iii. Elaboration de l'organigramme des données et des traitements, incluant toutes les règles de gestion, surtout dans l'optique statistique des formations
iv. Proposition de calendrier de réalisation
v. Réalisation et l'opérationnalisation de l'application E-learning des Finances Publiques pour Tous.

VI. Durée et Calendrier indicatif de la mission :

- Le consultant exécutera la mission sur une durée totale de six (6) mois, repartie comme suit : trois (3) mois pour la phase I et trois (3) mois pour la phase II.
- Niveau d'effort : 50 Hj

VII. Documents et services fournis par le client :

Les documents suivants seront mis à la disposition du consultant durant la mission :

(i) Les listes des ouvrages de formation disponibles,

(ii) Les textes en Finances Publiques …

Durant toutes les phases, le CFD mettra à la disposition du consultant deux experts non disponibles à plein temps : un en formation de finances publiques et un en informatique.

ANNEXE 3

Conception et le développement d'un programme d'autoformation en ligne pour NIFONLINE

1. Les réformes à la Direction Générale des Impôts

Depuis l'année 2004, Madagascar a profondément réformé la Direction Générale des Impôts afin d'améliorer la mobilisation fiscale. Les reformes ont concerné le renforcement de l'égalité devant l'impôt, la simplification et la transparence de la norme fiscale et la facilitation des obligations déclaratives par les contribuables.

Six axes ont été développés depuis le commencement de la réforme notamment :

- La simplification des dispositions du Code général des Impôts ;
- L'informatisation des services, et le développement des télé-procédures de déclaration et de paiement ;
- La segmentation des catégories de contribuables accompagnée des structures dédiées aux différentes sortes d'entreprises, grandes, moyennes entreprises et petits contribuables ;
- La facilitation des obligations déclaratives des contribuables par le biais de la mise à disposition de cellules d'accueil et le rapprochement de l'administration fiscale avec les contribuables ;
- L'amélioration de la couverture du tissu fiscal en adoptant une politique d'implantation de centres fiscaux au niveau de chaque district ;
- La montée en puissance du contrôle d'activité et d'audit.

L'immatriculation fiscale est le procédé permettant d'identifier, de localiser et de recenser chaque contribuable afin d'assurer un suivi efficace de son dossier fiscal. Ainsi, le principe prévoit l'attribution d'un numéro spécifique à chaque contribuable dès lors qu'il exerce une activité. Un assainissement de la base de données auprès de la direction générale des impôts est prioritaire afin que les autres institutions, notamment la Direction Générale des Douanes, la Direction de la Comptabilité publique et l'INSTAT, puissent exploiter les données à leur niveau.

Dans cette optique, la DGI a réalisé, en 2008, un audit du NIF, par un prestataire extérieur, aboutissant, notamment, à l'élaboration d'un nouveau format du NIF à 10 chiffres, à la conception d'une nouvelle base de données centralisée contenant toutes les informations relatives à la vie d'une entreprise et à une opération de ré-immatriculation de tous les contribuables. Faisant suite à cet audit, la DGI a développé, en interne, un site web simple, performant et facile à accéder permettant l'immatriculation en ligne, lequel site est dénommé « NIFONLINE. Le site NIFONLINE est opérationnel depuis le 1er janvier 2011.

A l'aide de ce site web, la base de données est unique, centralisée et permet de gérer tous les contribuables à Madagascar. Citons un exemple d'une entreprise possédant trois numéros d'identification différents, à savoir, le NIF (actuellement NIFONLINE), le Numéro Statistique et le Numéro du Registre du Commerce (RCS), dans la base de données du NIFONLINE de ce fait il devrait être considéré comme la base de l'identifiant unique. Toute fois une démarche dans le sens d'une convention INSTAT-RCS-DGI sera tentée mais nous ne pouvons affirmer son aboutissement.

L'appui au projet NIFONLINE de la DGI s'avère donc nécessaire pour la mise en place de cet identifiant unique des contribuables.

Aussi, du côté de la DGI, des renforcements de capacité des personnels dans l'utilisation des nouveaux outils et la dotation en matériels (informatiques et connexion internet) étaient réalisé en 2013 afin de renforcer la compétence des agents des impôts dans la mise en œuvre de la nouvelle immatriculation. Mais afin de soutenir le renforcement de capacité des responsables Nifonline des modules de formations en ligne sont envisagés pour assurer la continuité.

2. Objectifs de la mission :

- L'Objectif principal de la mission est de créer une application de formation en ligne et sous format DVD pour donner aux agents des impôts travaillant sur NIFONLINE les modules de formation continue.

- L'objectif spécifique est de mettre à la disposition de ces agents la possibilité de s'approprier les fonctionnalités de NIFONLINE ou de renforcer leurs capacités pour une exploitation optimale du site par un outil accessible n'importe où et n'importe quand.

3. **Description des résultats attendus de la mission :**

Création d'un programme d'autoformation en ligne destiné aux agents des impôts travaillant sur NIFONLINE dans les Bureaux Fiscaux pour leur permettre de se former d'une manière continue sur l'utilisation du site web officiel d'immatriculation fiscale (NIFONLINE).

4. **Durée et Calendrier indicatif de la mission :**

- Le consultant exécutera la mission sur une durée totale de six (6) mois, repartie comme suit : deux (2) mois pour la phase de conception, trois (3) mois pour la phase de développement et un (1) mois pour la phase de mise en ligne et de production des DVDs.
- Niveau d'effort : 80 Hj

5. **Documents et services fournis par le client :**

i) Les documents sur NIFONLINE (version papier et version électronique) ;

ii) La formation des consultants sur les fonctionnalités et les procédures de NIFONLINE ;

ANNEXE 4

Etude et la mise en place d'une application de la Formation en ligne : e-learning de la fiscalité à Madagascar (ELF)

I Objectifs de la mission :

L'Objectif principal de la mission est de créer une application de formation en ligne pour donner aux navigateurs et/ou acteurs de la fiscalité appelés communément « apprenants » une maîtrise théorique et opérationnelle des processus fiscaux à Madagascar.

L'objectif spécifique est de mettre à la disposition de ces « apprenants » la formation en ligne de la fiscalité malgache à partir d'un Centre de Ressource Virtuelle (CRV), qui :

c. dans un premier temps, dispense des formations en ligne sur les modules à la demande, et
d. dans un deuxième temps, fait passer des tests et examens, en vue de l'obtention d'une attestation/diplôme en FISCALITE.

Nota Bene :

La dénomination « apprenants » à qui le cours va s'adresser inclut :

- ✓ tous les acteurs de la fiscalité des ministères et institutions publics,
- ✓ les étudiants de l'école d'administration,
- ✓ les personnels d'entreprises, notamment les comptables et financiers
- ✓ les cadres des administrations publiques,
- ✓ les personnels des ONG et Agences de développement
- ✓ ….

Qui interviennent dans le domaine de la fiscalité.

II. Description des résultats attendus de la mission :

i. Etude de l'existant de l'application CRV actuellement en production, analyse des données et traitements,
ii. Création d'un Prototype E-learning de la fiscalité en appliquant la norme de l'E-learning, et en considérant les différents niveaux de tests et d'examens, ainsi que les différents niveaux d'utilisateurs : étudiant, formateur, examinateur, administrateur …
iii. Elaboration de l'organigramme des données et des traitements, incluant toutes les règles de gestion, surtout dans l'optique statistique des formations
iv. Proposition de calendrier de réalisation
v. Réalisation et l'opérationnalisation de l'application E-learning de la fiscalité.

VI. Durée et Calendrier indicatif de la mission :

- Le consultant exécutera la mission sur une durée totale de six (6) mois, repartie comme suit : trois (3) mois pour la phase I et trois (3) mois pour la phase II.
- Niveau d'effort : 30 Hj

VII. Documents et services fournis par le client :

- Les documents suivants seront mis à la disposition du consultant durant la mission : (i) Les listes des ouvrages de formation disponibles, (ii) les textes en fiscalité …
- Durant toutes les phases, la DGI mettra à la disposition du consultant deux experts non disponibles à plein temps : un en formation et un en informatique.

ANNEXE 5

Etude et la mise en place d'une application de la Formation en ligne : e-learning des marchés publics (ELMP)

ARMP

1. L'appui à la réforme de la passation de marchés publics Produits

La réforme de la passation des marchés publics a été appuyée déjà dès 2004 dans le cadre du PGDI 1. En effet, au vu des constats de manquement grave aux principes de bonne gouvernance (absence de transparence, d'efficacité et d'efficience, appel à la concurrence très limité) dans l'octroi des marchés publics à Madagascar, le gouvernement Malagasy a décidé de prendre des mesures pour redresser la situation et améliorer les pratiques dans la passation de marchés publics. Ainsi, le PGDI 1 apporté son soutien dans la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel dans la mise en œuvre de la réforme au niveau des marchés publics. Cet appui a permis la mise en place et l'opérationnalisation de l'ARMP (Autorité de Régulation des Marchés Publics), qui est l'organe institutionnel en charge de la mise en œuvre des réformes, et a contribué dans l'élaboration et l'implémentation du nouveau Code des Marchés Publics des textes subséquents.

En conséquence, ce Code des Marchés Publics doit être appliqué par tout organisme public qui manie et gère les deniers publics à savoir l'Etat et ses services, les Régions ainsi que les Communes.

Cependant, un problème est constaté dans l'application de ce Code par les autorités contractantes prévues par l'article 3 du Code. En effet, dans la plupart des cas, les membres des organes de l'achat public ne sont pas des professionnels dans le domaine des marchés publics. Malgré les différentes actions de formation et de coaching menées par l'ARMP, force est de constater qu'il subsiste des lacunes dans l'application des procédures de passation de marchés publics et des dérives dans la conduite de ces processus de passation de marchés.

Aussi, pour atteindre une certaine efficience dans les opérations de l'Administration, il importe, non seulement que i) le code de passation de marchés publics mis en place soit réellement appliqué et que les différentes opérations répondent aux principes d'efficacité, de transparence et de concurrence, mais aussi que ii) une mercuriale de prix puisse servir de référence aux différents acteurs.

En outre l'ARMP a l'intention de mettre à la disposition des acteurs de la commande publique des dispositifs qui permettra la mise à jour leurs compétences théoriques et opérationnelles. C'est un dispositif en ligne nommé Centre de Ressources Virtuelles ou CRV. Ce centre virtuel hébergera les informations nécessaires et indispensables pour assurer la mise en application du code de passation de marchés publics dans l'avenir.

2. Objectifs de la mission :

L'Objectif principal de la mission est de créer une application de formation en ligne pour donner aux navigateurs et/ou acteurs de la commande publique appelés communément « apprenants » une maîtrise théorique et opérationnelle des processus de passation des marchés.

L'objectif spécifique est de mettre à la disposition de ces « apprenants » la formation en ligne des marchés publics à partir d'un Centre de Ressource Virtuelle (CRV), qui :

- dans un premier temps, dispense des formations en ligne sur les modules à la demande, et
- dans un deuxième temps, fait passer des tests et examens, en vue de l'obtention d'une attestation/diplôme en marché public.

Nota Bene :

La dénomination « apprenants » à qui le cours va s'adresser inclut :

- ✓ tous les acteurs de la commande publique des ministères et institutions publics,

- ✓ les étudiants de l'école d'administration,
- ✓ les personnels d'entreprises,
- ✓ les cadres des administrations publiques,
- ✓ les personnels des ONG et Agences de développement
- ✓ ….

Qui interviennent dans le domaine de la commande publique.

3. Description des résultats attendus de la mission :

- Etude de l'existant de l'application CRV actuellement en production, analyse des données et traitements,
- Création d'un Prototype E-learning du marché public en appliquant la norme de l'E-learning, et en considérant les différents niveaux de tests et d'examens, ainsi que les différents niveaux d'utilisateurs : étudiant, formateur, examinateur, administrateur …
- Elaboration de l'organigramme des données et des traitements, incluant toutes les règles de gestion, surtout dans l'optique statistique des formations
- Proposition de calendrier de réalisation
- Réalisation et l'opérationnalisation de l'application E-learning des marchés publics

4. Durée et Calendrier indicatif de la mission :

- Le consultant exécutera la mission sur une durée totale de six (8) mois, repartie comme suit : trois (5) mois pour la phase I et trois (3) mois pour la phase II.

- Niveau d'effort : 50 Hj

5. Documents et services fournis par le client :

- Les documents suivants seront mis à la disposition du consultant durant la mission : (i) Les listes des ouvrages de formation disponibles, (ii) les textes en marchés publics …
- Durant toutes les phases, l'ARMP mettra à la disposition du consultant deux experts non disponibles à plein temps : un en formation et un en informatique.